

AVIS n°2024-27

Avis sur la méthodologie du diagnostic territorial écologique de la SNAP en Bretagne pour les espèces à enjeux régionaux du domaine terrestre

« *Hotspots et lacunes de connaissance* »

Présentation en commission Aires protégées du CSRPN du 07 mai 2024

En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.

Sujet : Présentation (OEB) de la méthodologie du diagnostic territorial écologique de la SNAP pour les espèces à enjeux régionaux du domaine terrestre

Rapporteur·s : Commission Aires protégées

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Éléments de contexte**

L'objectif d'identifier pour chaque commune de Bretagne le nombre observé d'espèces à enjeux régionaux de conservation s'inscrit dans le cadre de la déclinaison en Bretagne de la *Stratégie nationale Aires Protégées (SNAP)*.

Le but du travail présenté en commission Aires protégées du CSRPN est de localiser les 'hotspots' de biodiversité en Bretagne. Le principe est d'estimer, à l'échelle communale et à partir des bases de données (*Biodiv'Bretagne* et *FauneBretagne*), le nombre d'espèces à enjeux régionaux.

Documentation ci-après annexée

- OEB (2024). *Éléments de méthode : espèces à enjeux régionaux par commune, complétude de la liste communale des espèces, diagnostic écologique communal* – Note de présentation à l'attention des membres de la commission Aires protégées du CSRPN Bretagne.

- **Echanges – Discussions**

Cet objectif (très ambitieux) se heurte inévitablement à un problème majeur : celui de la complétude des données existantes. Pour quantifier la complétude, une approche méthodologique a été mise en œuvre, basée sur les courbes d'accumulation d'espèces (nombre cumulé d'espèces observées en fonction du nombre d'observations).

Pour un groupe taxonomique donné, les paramètres de la courbe d'accumulation (pente de la tangente, asymptote) peuvent ainsi être utilisés – avec plus ou moins de fiabilité – pour estimer le nombre total d'espèces. Des seuils pour ces paramètres ont été appliqués afin de définir différents niveaux qualitatifs de complétude (convenable, insuffisante, très insuffisante ou nulle).

Il s'agit donc d'une procédure très 'technique', comportant de nombreux points de vigilances, dont certains ont été traités dans le document écrit et lors de la présentation. Cependant certaines questions demeurent : par exemple, la fiabilité d'une courbe d'accumulation est très dépendante de la qualité du nuage de points (nombre et distribution temporelle des points), et de la possibilité d'ajustement de ce nuage à un modèle asymptotique – *cela a-t-il été pris en compte ? comment ?* L'ensemble des points techniques ont probablement été soulevés lors des réunions du GT dédié, et il faut reconnaître que leur description exhaustive aurait été difficilement compatible avec la réalisation d'un document de synthèse simple et agréable à lire – il est indéniable que le document envoyé à la commission possède cette qualité.

Ses membres soulignent en particulier :

- ✓ La nécessité de **croiser cette approche technique 'ascendante' avec une approche 'descendante'** (ou à dire d'expert), basée sur les connaissances empiriques des acteurs Bretons de la biodiversité. Ces derniers connaissent le territoire et peuvent également contribuer à l'identification de ses 'hot-spots' de biodiversité ;
- ✓ L'importance de **considérer d'autres paramètres que les espèces à enjeu**, tels que, e.g., les types d'habitats, leur diversité, leur surface, le degré d'hémérobie, etc. Cela permettrait notamment d'identifier des **zones à enjeu** qui ne soient pas uniquement définies par un prisme *espèces* (déjà présentes), mais bien sur la base, également, des **potentialités** de certains territoires – principe selon lequel les aires protégées existent aussi afin de permettre une **amélioration/restauration** de la biodiversité, et pas uniquement dans le but de préserver des territoires déjà riches.
- ✓ Pour la diffusion des cartes, l'intérêt **d'utiliser un autre mode de représentation que celui faisant apparaître les communes** est appuyé par les membres. L'objectif est ici d'éviter tout risque d'une mauvaise interprétation de la connaissance représentée (cas éventuel d'une commune, e.g., très riche en espèces, adjacente à une commune 'visuellement' très pauvre en raison de moindres niveaux de prospection).

• **Conclusion – Synthèse**

Suite à la présentation de l'état d'avancement du diagnostic territorial écologique de la SNAP en commission *Aires protégées*, les membres du CSRPN émettent un avis favorable à l'unanimité sur la méthode mise en œuvre, enrichie des éléments ci-avant soulignés, ainsi que sur la poursuite du travail engagé.

AVIS

FAVORABLE [X]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS []
DEFAVORABLE []

Fait le 14 mai 2024

Pour la commission *Aires protégées*
CSRPN de Bretagne

